

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 06/09/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,
Mme LE SAGE Gwenaëlle

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2023-09-101 **Acquisition immobilière – dépendance bâtie isolée rue du lavoir** :
Acte 3.1 : Domaine et patrimoine – acquisitions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération n°2023-07-090 en date du 18 juillet 2023, la commission bâtiment a visité la dépendance qui appartenait à feu monsieur Michel DUDON cadastrée section AB n°252, sise rue du lavoir, d'une superficie de 60m².

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise DAVID pour la réfection de la toiture. Le coût des travaux s'élèvent à 9 950,45€ TTC. De plus, des travaux de maçonnerie seront également nécessaires car le pignon devra être étayé pour garantir la toiture.

La commission propose de négocier le prix à 3 000€.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Autorise monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 3 000€ ainsi qu'à signer l'acte de vente qui sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20230912-DCM2023_09_101-DE



Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Amélie JAMET**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie', written over a horizontal line.

**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves', written over a horizontal line.

